

**CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2016 – 18H.**  
**RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Mme BUHANNIC Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

☛ BUDGET PRIMITIF 2016 : Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2016. Celui-ci peut se résumer comme suit :

- budget principal :

- section de fonctionnement :

- dépenses	:	1.000.786,23 €
- recettes	:	1.000.786,23 €

- section d'investissement :

- dépenses :

• reports	:	244.548,00 €
• proposé	:	518.738,47 €
Total des dépenses	:	763.286,47 €

- recettes :

• reports	:	373.800,00 €
• proposé	:	389.486,47 €
Total des recettes	:	763.286,47 €

Les programmes de la section d'investissement sont les suivants (reports et crédits nouveaux) :

- acquisition matériel mobilier	:	48.020,00 €
- voirie	:	53.251,00 €
- travaux sur bâtiments communaux	:	55.541,00 €
- enfouissement des réseaux électriques	:	76.031,00 €
- acquisitions immeubles	:	1.378,00 €
- aménagements urbains	:	86.203,00 €
- structure enfance-jeunesse	:	3.324,00 €
- plan local d'urbanisme et schéma directeur des eaux pluviales	:	50.000,00 €
- cimetière-columbarium	:	5.100,00 €
- aire de loisirs et jeux	:	70.000,00 €

- budgets annexes :

- lotissement Roz Ar Lann : \_\_\_\_\_ dépenses = recettes : 50.000,00 €

- lotissement Hameau de Guerveur : dépenses = recettes : 332.080,00 €

- lotissement de Coumoullec :

Section de fonctionnement : dépenses = recettes : 932.000,00 €

Section d'investissement : dépenses = recettes : 260.221,67 €

⇒ TRAVAUX DE VOIRIE: Un budget de 24.000 € est consacré aux travaux de voirie pour des opérations : 2<sup>ème</sup> tranche de travaux au Hameau des Genêts (trottoirs et stationnement en partie basse et chaussée sur partie haute en direction du Hameau de Menez Kerascoët) ; revêtement sur chemin rural de Queldren.

⇒ TRAVAUX DE BATIMENTS : Un budget de 43.000 € est voté pour différentes interventions sur les bâtiments communaux : accessibilité des bâtiments communaux, réfection de la cuisine à la salle polyvalente, réfection de la salle de Conseil à la Mairie, remplacement de la porte d'entrée de la Mairie.

⇒ ACHAT DE MATERIEL : Le Conseil a décidé l'achat de matériel pour un budget de 15.000 € (jardinières, décors de Noël, bac pour la tondeuse, logiciel informatique, signalétique, outillage ...).

⇒ TRAVAUX AU STADE DE KERMARIA :

A la demande de l'ESLG la piste d'athlétisme, inutilisée depuis quelques temps, sera transformée en terrain d'entraînement afin de préserver le terrain principal. Coût de l'opération : 6.000 €

⇒ VOTE DE SUBVENTIONS : Un montant de 4.365 € de subventions a été alloué aux associations de Landudec, 1.055 € aux associations de l'extérieur et un montant de 24.446 € à l'Ulamir du Goyen dont 12.816 € pour l'organisation du centre de loisirs.

⇒ PLATEAU SPORTIF A L'AIRE DE DETENTE :

L'aménagement d'une aire multisports et des compléments de jeux enfants sont prévus sur l'espace de loisirs rue des Ecoles. Coût : 70.000 €.

⇒ AMENAGEMENT DU BOURG ET PLAN LOCAL D'URBANISME :

Un diagnostic d'ensemble est en cours d'élaboration (délai d'environ 6 mois) avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère comprenant un état des lieux et des préconisations pour le développement du bourg.

⇒ REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR ET D'UN ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES :

Une consultation est en cours. Une audition de candidats est prévue en Mairie le 3 mai prochain.

⇒ REAMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE :

L'entreprise LE ROUX de Landudec est retenue pour les travaux de réaménagement du parking de l'école prévus en juillet prochain, pour un montant de 64.918 € T.T.C.

⇒ MUTUALISATION DE MOYENS : Avis favorable du Conseil pour le développement d'une coopération de mutualisation avec Guiler Sur Goyen (mutualisation de personnel technique, de services et matériel).



### **☉ COMMUNICATION :**

Le nouveau site internet de la Commune est en ligne.

Le Conseil a décidé de reconduire pour 2016 différentes actions liées à la communication, à savoir : le bulletin communal, les illuminations de Noël, la cérémonie des Vœux, les cadeaux pour mariages, les cartes de naissances, la numérotation de hameaux et signalétique.

### **☉ TOURISME: Reconduction de l'adhésion « station verte »**

### **☉ FLEURISSEMENT :**

La Commune va s'inscrire au concours des Villages Fleuris en 2016.

Pour y parvenir, l'embauche d'un agent supplémentaire ayant une expérience de paysagiste est décidée pour une période de 6 mois.

Une opération de renouvellement des caches containers est prévue.

**☉ PARTICIPATIONS SCOLAIRES:** Le Conseil a fixé à 110.160 € le forfait de fonctionnement de l'école. L'aide à la cantine et garderie est fixée à 45.000 €, la subvention pour classe de découvertes à 7.100 € et pour l'arbre de Noël à 1.900 €.

**☉ LES TAUX D'IMPOSITION :** Le Conseil a défini les nouveaux taux d'imposition des taxes locales, à savoir :

-taxe d'habitation	=	13,76 %	(13,56 % en 2015)
-taxe foncière bâti	=	15,99 %	(15,75 % en 2015)
-taxe foncière non bâti	=	43,39 %	(identique 2015)

### **☉ TAXE SUR LES TERRAINS CONSTRUCTIBLES :**

Le Conseil décide de conserver cette taxe à l'identique, soit pour les terrains constructibles en zone urbaine : taux de 0,25 € par mètre carré.

### **☉ VENTE DU PRESBYTERE :**

Le Conseil décide de surseoir à la vente.

### **☉ DIVERS :**

**-Maison de l'enfance et bibliothèque :** attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden pour un montant de : 233.434,53 €

**-Désignation d'un élu référent foncier à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden :** Yves LE GUELLEC est proposé.

**-Enfouissement des réseaux rue André Foy :** les travaux avancent

**Bâtiments communaux :** quelques travaux d'entretien de toiture sont à prévoir : salle de sports, Mairie, stade, presbytère et église.

**-Camion benne pour le service technique :** il a été livré, reste à y apposer le logo de la Commune

**-Association des Maires Ruraux du Finistère :** accord sur l'adhésion de la Commune.

**-Motion sur la suppression de l'aide à la voirie communale par le Département du Finistère :** adoptée à l'unanimité.

---